



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CREPEL, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNEREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DELIBERATION 2023-06-27

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h2>Accusé de Réception</h2> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230627-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023</p>
--	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DELIBERATION 2023-06-27**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2022 soit :

- ▶ un excédent de fonctionnement : 445 804,03 € (dont 29 736,58 € pour le CLIC) et pour lesquels 300 000 € ont été repris par anticipation au budget primitif 2023 du CCAS et 15 524,08 € pour le CLIC
- ▶ un excédent d'investissement : 22 992,26 € (dont 5 905,19 € pour le CLIC) et pour lesquels 4 635,74 € ont été repris par anticipation au budget primitif 2023 du CCAS et 600 € pour le CLIC

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M14)	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	82 333,14 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 263,42 €
67	Charges exceptionnelles	1 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		133 796,56 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		2 215 364,39 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M14)	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	3 516,61 €
002	Résultat de Fonctionnement Reporté	130 279,95 €
Total recettes Budget Supplémentaire		133 796,56 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		2 215 364,39 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M14)	Libellé	Montant
20	Immobilisations Incorporelles	1 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	16 756,52 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		17 756,52 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		26 828,14 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M14)	Libellé	Montant
001	Résultat d'Investissement Reporté	17 756,52 €
Total recettes Budget Supplémentaire		17 756,52 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		26 828,14 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2023 au Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2023 ci-annexé, relatif au Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité

Pour ampliation,

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 30 juin 2023

Publié le 04 juillet 2023